



COC 2018/2019 - compte rendu n° 4
annule et remplace le précédent

TYPE d'ANOMALIE	12-13/01	DECISION
CONCLUSION MATCH		
FDME		
Transmission		
JOUEUR		
non autorisé	-13M PUC 1 - CSMF 2 et CSMF - PUC 2 > le joueur de Finances Hilal Osseni a participé au 2 rencontres le 12/01	art.95.1 match perdu par pénalité pour CSMF en -11
FORFAIT		
Forfait		
JAJ non désigné		
non autorisé	-15M Martigua 2 - PSG 4 > rencontre arbitrée par un senior non activé sous GH -15M PSG 3 - Stade Français 1 > rencontre arbitrée par un senior non activé sous GH -15M PSC 2 - PSG 2 > rencontre arbitrée par un senior non activé sous GH	art.92.1.3 match perdu pour le club recevant (2ème div. championnat délégué aux clubs) art.92.1 match perdu pour les 2 équipes (1ère div. Désignation CDJA)